
Nombre de membres

Séance du 16 novembre 2021

en exercice: 11

L'an deux mille vingt-et-un et le seize novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 16 novembre 2021, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 11

Sont présents: Guy CROZET, Michel CHABRE, Monique RIBES, Michel GROSBELLET, Xavier COHAS, Emmanuel PHILIPPON, Pascale MEILLAND, Jacqueline GUILLOT, Chantal RODAMEL, Hervé REGEFFE, Xavier DEJOB

Votants: 11

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Michel GROSBELLET

43_INOV_2021

Objet : Petit appartement au-dessus de la mairie: choix du locataire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme GRELIER Marilou a résilié son bail, il convient de relouer ce logement.

Il laisse la parole à Mme RIBES Monique, adjointe pour présenter ce sujet. Elle informe le conseil que la mairie a reçu une demande de location de M. CHANET Alex concernant cet appartement. Il serait loué à compter du 18 novembre 2021. Elle donne connaissance du bail qui serait signer avec le preneur.

**Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal à l'unanimité**

APPROUVE la location de l'appartement à CHANET Alex

APPROUVE le bail présenté et autorise M. le Maire à le signer,

FIXE le montant du loyer mensuel à 290.00 € à compter du 18 novembre 2021

FIXE le montant de la caution à ce même montant

44_2NOV_2021

Objet : Règlement de la Salle des Fêtes 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convenait de revoir le règlement intérieur de la Salle des Fêtes.

Il laisse le soin aux membres de la commission « Salle des Fêtes » de donner lecture de la proposition de règlement intérieur qu'ils ont élaboré.

Oui cet exposé et après analyse, le conseil municipal délibère et approuve ce règlement intérieur, qui prendra effet au 01 décembre 2021.

Il annulera tous les précédents règlements et sera consultable en mairie.

Un extrait sera affiché à la salle des fêtes

46_4NOV_2021

Objet : Bibliothèque municipale : remboursement des frais kilométriques pour se rendre à la médiathèque départementale de Neulise

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité des bénévoles de la Bibliothèque Municipale de se rendre occasionnellement à la médiathèque départementale de Neulise pour procéder aux choix de nouveaux ouvrages.

Mme BUTIN Brigitte a accepté de s'y rendre une fois durant l'année 2021

Monsieur le Maire propose que cette personne au service de la commune soit indemnisée pour ses frais de transport.

Monsieur le Maire propose que l'on rembourse les frais kilométriques sur la base de l'arrêté préfectoral du **26 février 2019** : soit 0.29cts d'€ le km pour un véhicule de 5 cv et moins sur présentation de sa carte grise et d'un état détaillé des kms parcourus :

* Mme BUTIN Brigitte a parcouru 72 kms. Donc, il propose un dédommagement de $72 \times 0.29 = 20.88$ €

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'indemniser :

- Mme BUTIN Brigitte à hauteur de 20.88 €

45_3NOV_2021

OBJET : Adhésion au service de Système d'Information Géographique WEB : GéoLoire Adresse

M Le Maire laisse la parole à M GROSBELLET Michel, Adjoint pour présenter au Conseil Municipal le service proposé par le Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de la Loire – SIEL-TE- pour l'accès la gestion de l'adressage des collectivités : GéoLoire Adresse

Dans le cadre de sa compétence « Pour une mutualisation efficace des données » définie à l'article 2.2.3 de ses statuts, le SIEL-TE intervient pour mutualiser un certain nombre de dépenses liées à l'utilisation du cadastre informatisé.

Le SIEL-TE propose à ses adhérents la mise en place d'une plateforme cartographique pour le recensement des adresses du territoire et nommée « GEOLOIRE ADRESSE ». Cette application répond à plusieurs besoins.

Tout d'abord, dans le cadre de la commercialisation du réseau de fibre optique THD42®, l'adressage constitue un élément essentiel car il permet d'identifier de manière précise les logements à raccorder. En effet, le raccordement final en fibre optique par un fournisseur d'accès internet nécessite que les logements et locaux professionnels soient référencés par le Service National de l'Adresse (SNA) via un numéro HEXACLE qui devient l'identifiant unique et certifié du logement.

Ensuite, pour les communes et les EPCI situés en dehors de la zone RIP, l'outil GEOLOIRE ADRESSE sera un appui aux services de proximité comme les services de secours ou les livraisons.

Par délibération n°2021_06_28_14B en date du 28 juin 2021 le Bureau syndical du SIEL-TE a validé la mise à disposition de cet outil.

L'offre de base comprend un accès individualisé et sécurisé au portail https://geoloire42.fr/geo_adresse/

L'adhésion à l'offre de base est prise par délibération du Conseil Municipal pour une période de 6 ans, et à l'issue de cette période, adhésion pour une durée annuelle par tacite reconduction, elle est possible en cours d'année.

Le montant de la contribution annuelle est le suivant :

- Gratuit pour les collectivités adhérentes au SIG GEOLOIRE 42
- 10€ pour les collectivités non adhérentes au SIG GEOLOIRE 42

Les Communautés de Communes peuvent également adhérer en lieu et place des communes qui leur ont transféré cette compétence, la contribution est alors la somme des contributions qui auraient été versées par les communes isolément.

- **Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**
- Décide d'adhérer à GéoLoire Adresse, à compter de l'exercice 2022
-
- S'engage à verser les cotisations annuelles correspondantes de 10€
- S'engage à s'acquitter des obligations liées au RGPD
- Décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour les cotisations
- Autorise M Le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

47_05NOV_2021

Objet : Achat du fonds de commerce à la SARL Le Relais d'Urfé

À la suite des différentes rencontres et courriers avec M et Mme Garnier, (SARL Le Relais d'Urfé), ces derniers souhaitent cesser leur activité au 31/12/2021 et rompre ainsi le bail commercial qui les liait avec la Commune de St Marcel d'Urfé, Monsieur le Maire expose à l'assemblée la possibilité que la commune puisse acquérir le fonds de commerce de la SARL Le Relais d'Urfé.

Cette acquisition comprend les éléments corporels (le matériel, estimé à 2/3 du montant de la transaction) et les éléments incorporels (enseigne, clientèle, nom commercial, droit au bail, numéro de téléphone, adresse mail et site internet, etc..., estimés à 1/3 du montant de la transaction) pour les activités « épicerie, bar, restaurant, hébergement touristique et les services et contrats comme le dépôt de pain, journaux et gaz en bouteilles ».

Les contrats utiles au maintien de l'exploitation seront repris (alarmes, fluides etc...).

Le stock n'est pas repris.

Un certificat administratif du Maire viendra détailler l'estimatif.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1/ d'acquérir le fonds de commerce de La société SARL LE RELAIS D'URFE, décrit ci-dessus, dont le siège social est SAINT MARCEL D'URFE (42430), le Bourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ROANNE sous le numéro 510 262 447, représentée par Monsieur Jean-Luc GARNIER et Madame Gertraud MAYR GARNIER en leur qualité de co-gérant, au prix de 30 000€ payable comptant le jour de la vente.

2/ de prendre en charge les frais de rédaction de cette vente : honoraires, droits et timbre et, le cas échéant, d'enregistrement, soit un montant TTC de 3.780 €.

4/ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour établir le certificat administratif détaillant l'estimatif et signer l'acte d'acquisition du fonds de commerce établi par Maître Xavier VARD, avocat en droit des affaires, Cabinet BDMV AVOCATS à Roanne.

Ainsi fait et délibéré le jour mois an que dessus

43_INOV_2021 Objet : Petit appartement au-dessus de la mairie : choix du locataire

44_2NOV_2021 Objet : Règlement de la Salle des Fêtes 2021

45_3NOV_2021 Objet : Adhésion au service de Système d'Information Géographique WEB : GéoLoire Adresse

46_4NOV_2021 Objet : Bibliothèque municipale : remboursement des frais kilométriques pour se rendre à la médiathèque départementale de Neulise

47_05NOV_2021 Objet : Achat du fonds de commerce à la SARL Le Relais d'Urfé

Nom	Signature
CROZET GUY	
CHABRE Michel	
RIBES MONIQUE	
GROSBELLET Michel	
COHAS Xavier	
PHILIPPON Emmanuel	
MEILLAND Pascale	
GUILLOT JACQUELINE	
RODAMEL Chantal	
REGEFFE Hervé	
DEJOB XAVIER	